



Règlement particulier

Championnat Départemental Jeunes (CDJ) de Simple à Saint-Marcel-lès- Valence le 02 juillet 2022

1. Le Championnat Départemental jeunes en simple, qui aura lieu à Saint-Marcel-lès-Valence, se déroulera conformément au règlement préconisé par la FFBaD. C'est une compétition autorisée par la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton et la FFBaD.
2. Le Juge arbitre principal sera Jean Marc SANJUAN et le GEO : Eric AUDIFFREN. Le logiciel utilisé pour la compétition sera Badnet.
3. Le tournoi est ouvert aux poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, licenciés au Comité 26/07 ou dans l'un de ses clubs.
4. Conformément au règlement général des CDSJV, aucun surclassement de la part des joueurs ne sera autorisé sur les tableaux, minibad compris. Les minibads ne sont donc pas autorisés à jouer. Tous les joueurs jeunes de la même catégorie d'âge joueront dans le même tableau. En revanche, l'organisateur se réserve le droit de surclasser des joueurs au sein des tableaux jeunes en cas de regroupement de catégories par manque d'inscrits.
5. Toute participation au CDJ de simple implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
6. **La date limite des inscriptions est fixée au 18 juin 2022.** Les joueurs pourront s'inscrire sur BADNET soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs clubs respectifs, ou via la feuille d'inscription à adresser par mail à codep2607@gmail.com ou par voie postale à Isabelle LE COQ – 9 avenue Eugène Chavant -26300 BOURG DE PEAGE. Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du règlement (paiement direct sur Badnet, par virement, ou chèque envoyé à l'adresse ci-dessus).
7. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD le jour du tirage au sort soit **20 juin 2022**

- 8.** Le prix de l'inscription est de 10 € pour le tableau. Seuls les tableaux de simple homme et simple dame sont proposés. Les matches se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. Le compte se fera en tie-break.
- 9.** Le nombre de joueurs est limité aux 150 premières inscriptions. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et droits d'engagements envoyés par courrier à l'adresse donnée ci-dessus), paiement effectif des droits d'engagements et date de réception du mail.
- 10.** Si le nombre d'inscrits dans une catégorie d'âge le permet, il convient de la diviser en "Top Elite" (8 meilleurs joueurs inscrits au CPPH, maxi) et "Top Open" ou Top 1, Top 2,... Dans les catégories comportant plusieurs séries, seuls les vainqueurs des séries 1 se verront décerner le titre de champion départemental.
- 11.** Tous les tableaux comporteront dans la mesure du possible une première phase qualificative en poules suivie d'une phase en élimination directe avec 2 sortants par poule. Si le nombre de joueurs est insuffisant dans une série, l'organisateur se laisse le droit, en accord avec le JA, de former une poule unique sans sorties de poules.
- 12.** L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du championnat. Les matchs pourront être lancés maximum une heure en avance.
- 13.** Le comité en accord avec le Juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du championnat.
- 14.** Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette....)
- 15.** Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 secondes à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge-arbitre de la salle.
- 16.** Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseiller aux joueurs. Ces derniers pourront coacher les joueurs seulement à 11 et en fin de set. Un espace dédié près des terrains leur sera réservé.
- 17.** L'utilisation de substances et de tout moyen destiné au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de

médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du CDJ.

18. Les matches se dérouleront en auto-arbitrage, en cas de litige, les joueurs feront appel au JA.
19. Les matchs de la compétition seront scorés selon le principe suivant :
 - le gagnant d'un match de poule score le match suivant sur le terrain où il vient de gagner
 - le perdant d'un match du tableau final score le match suivant sur le terrain où il vient de perdre.
20. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : PERFLY FSC 930.
21. Un volant touchant les structures amovibles (panier de basket, filin ou autre objet amovible) du bâtiment sera compté « let » deux fois au service à chaque échange et compté « faute » durant l'échange.
22. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
23. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de «**5 minutes** » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre.
24. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Les joueurs sont autorisés à porter un maillot neutre ou un maillot de leur club lors de cette compétition.
25. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
26. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de se préparer (changement de tenue).
27. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline. Sur demande du JA, il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
28. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par un responsable de club du joueur concerné et envoyées par écrit au Comité départemental dans les 5 jours suivant la compétition.

- 29.** Le Comité Drôme Ardèche de badminton décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents.
- 30.** Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
- 31.** Les têtes de séries seront désignées par le JA à l'aide du CPPH au 20 juin 2022 date du tirage au sort.
- 32.** Les droits d'inscriptions passé le délai de la date du tirage au sort sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat (médical, travail, ...).
- 33.** Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du 20 Juin 2022, a un délai de cinq jours après la compétition pour envoyer un justificatif à :

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton
37 Route du Vercors
38500 St Cassien
Ou par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org

- 34.** En cas de forfait d'un participant, le joueur sera remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.
- 35.** La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire applicable à la date du tournoi ainsi que les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet de la Drôme et/ou de la municipalité de Saint-Marcel-lès-Valence.
- 36.** Le Comité Drôme Ardèche de badminton remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce Championnat Départemental Jeunes en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

Le comité d'organisation

Le juge-arbitre principal